



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Illettrisme

Question orale n° 1258

Texte de la question

M. Georges Hage interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'illettrisme. Des divers rapports, études et statistiques, il ressort que le phénomène de l'illettrisme ne diminue pas et reçoit une réponse totalement insuffisante. Le Président de la République reconnaissait pourtant récemment que l'illettrisme était « l'un des aspects les plus importants et dont on parle le moins du drame de l'exclusion ». Il lui demande quelles mesures envisage le Gouvernement pour combattre ce fleau.

Texte de la réponse

M. le président. M. Georges Hage a présenté une question no 1258.

La parole est à M. Georges Hage, pour exposer sa question.

M. Georges Hage. Monsieur le secrétaire d'État à la recherche qui supplée M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les déclarations récentes du Président de la République ainsi que celles de M. le ministre ont relancé le débat sur l'illettrisme et la polémique sur notre retrait en 1995 d'une étude de l'OCDE qui évaluait aux environs de 40 % le nombre de Français n'ayant pas une aptitude suffisante à la lecture.

Pauvreté, exclusion et illettrisme vont de pair. Ce qui génère l'un génère l'autre. Cela n'a pas échappé à ATD Quart Monde, inventeur du néologisme. On ne saurait parler de lutte contre l'illettrisme sans souligner qu'il est, avec le chômage, la honte de notre société.

Nous ne discuterons pas plus avant de l'ampleur de l'illettrisme révélée par les différentes statistiques, mais nous pensons qu'il existe une propension inacceptable dans un pays comme le notre, qui s'est targué d'être des le XVIII^e siècle à la tête de l'alphabétisation, à relativiser ce phénomène.

M. le ministre de l'éducation a, ici même, en différentes occasions, précisé ses objectifs en la matière, d'autant qu'il fut président du groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, le GPLI.

Je les évoque : modification des programmes de l'école primaire pour rendre la priorité à l'écrit ; allègement des effectifs de classe dans les ZEP et en maternelle à la prochaine rentrée ; études surveillées dans toutes les écoles en cinquième et en sixième ; relance de la recherche pédagogique française dans le domaine de l'apprentissage de la lecture.

M. le ministre a aussi évoqué une meilleure formation des enseignants et des formateurs et des actions de formation en direction des jeunes sous protection judiciaire ; il a proposé l'implication des GRETA, les groupements d'établissements pour la formation continue, et des CEFISEM, les centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants, ainsi que la diffusion d'émissions télévisées d'alphabétisation sur les chaînes publiques.

Toutefois, dans le même temps - c'est un travers du présent pouvoir -, les crédits sont à la baisse : 5 000 suppressions d'emplois de postes sont prévues, 10 000 maîtres auxiliaires sont au chômage et l'INRP, l'Institut national de recherche pédagogique, est menacé.

Il faut bien évidemment se demander pourquoi l'école obligatoire échoue à faire lire et écrire tous les élèves.

À ce sujet, je m'interroge sur l'opportunité, sinon la nocivité d'une instruction officielle de 1990 - à moins que ce

ne fut une note de service 90023 - concernant le depistage precoce des troubles dits de lecture. N'est-il pas hasardeux de se preoccuper de depister les futurs non-lecteurs avant de leur enseigner la lecture, de s'efforcer a ce depistage comme s'il existait chez certains enfants je ne sais quelle predestination a ne pas savoir lire et a etre pris en charge par des reeducateurs ?

De meme m'apparaissent inefficaces les fameux stages contre l'illettrisme qui debutent par des mises en condition psychologiques futiles.

Je m'interroge aussi sur le mode de selection du candidat a l'enseignement de l'ecole elementaire, c'est-a-dire du futur professeur d'ecole, car on ne mesure guere sa capacite a ecrire sa pensee ou a lire les oeuvres litteraires, le concours de recrutement ne comportant aucune epreuve sanctionnant la maitrise de l'ecrit.

L'importance, decisive en la matiere qui nous concerne, du cycle 2 - lequel concerne les eleves de la grande section de maternelle, du CP et du CE 1, dit cycle des apprentissages fondamentaux - ne laisse pas lui aussi de m'interroger.

Faut-il, pour etre fidele a son esprit, delayer, etirer, diluer sur trois ans l'apprentissage de la lecture, l'enseigner trop tot pour l'un, trop tard pour l'autre, et en tout etat de cause toujours trop lentement, risquant de meconnaître de la sorte le moment propice a l'apprentissage, rigoureux et rapide a la fois, de chacun des eleves ?

L'eclosion de la lecture ne risque-t-elle pas d'echapper aux maitres qui se succedent si elle a de toute facon lieu en dehors de l'ecole dans les familles a privileges ? Un discours ambiant considere d'ailleurs la participation des familles en cet apprentissage comme allant de soi.

Plonge dans le monde du travail, confronte aux responsabilites de l'emploi, l'illettre ne se decouvrirait-il pas plus enclin, donc plus apte, a l'apprentissage de la lecture ?

La necessite d'apprendre a lire pour avoir un emploi n'est-elle d'ailleurs pas revoquee en doute par le constat evident que nombre de jeunes diplomes sont au chomage ?

Pauvres et chers illettres qui n'avez pas d'emploi, comme si vous etiez responsables du chomage ! qui ne savez pas lire, comme si vous etiez responsables de l'illettrisme !

De surcroit, je mets en doute l'ideologie generalisee qui consiste a faire croire que la lutte contre l'illettrisme passe necessairement par une conception utilitariste de la lecture, l'ecrit etant singulierement concu comme un outil - je pense a l'apprentissage de la redaction de formulaires ou autres declarations que l'on propose aux candidats a la lecture - et non pas comme un moyen de penser et de communiquer. Un analyste severe detecterait sans nul doute en ces pratiques quelque manipulation du citoyen.

Cela me conduit a un dernier constat: l'illettrisme est sans doute l'heresie la plus profonde de la democratie.

Ne pas savoir lire, c'est etre condamne a ne point savoir ecrire, donc a ne point exprimer sa pensee. Je pense ici a Boileau.

Ne pas savoir lire et ecrire, c'est donc etre condamne a ne pas pouvoir penser librement, differemment des autres. Et, pour souhaitable qu'elle soit, la possibilite offerte aux adultes d'apprendre a lire et a ecrire n'est au mieux que l'oeuvre pie d'une democratie qui n'y a pas initie tous ses enfants.

S'il me fallait choisir une proposition parmi toutes celles que je ne manquerai pas de formuler bientot dans une question ecrite, ce serait celle-ci: au lieu de n'ouvrir l'ecole qu'a quelques parents pendant les heures de cours - ce qui est d'ailleurs pertinent - pour s'assurer leur concours ou pour remedier a la penurie des maitres et encadrer les enfants, pourquoi n'ouvrirait-on pas l'ecole aux adultes, parents ou pas, qui ont choisi d'apprendre a lire et ne peuvent le faire seuls ? Pourquoi ne leur ouvrirait-on pas l'ecole en dehors des heures reservees aux enfants ? On ouvrirait du meme coup l'ecole aux enseignants qui pourraient y cotoyer des adultes autres que les parents de leurs eleves. Des milliers de maitres auxiliaires pointent a l'ANPE et ne s'y resignent point.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.

M. Francois d'Aubert secretaire d'Etat a la recherche. Monsieur Hage, permettez-moi tout d'abord de rendre hommage a votre pensee vigoureuse et a votre verbe toujours aussi talentueux pour parler d'un sujet aussi grave que l'illettrisme.

L'illettrisme, qui est l'absence de maitrise de la lecture, de l'ecriture et du calcul, concerne encore 6 % des jeunes qui entrent en sixieme, soit un eleve sur dix-sept.

Ce chiffre - vous l'avez laisse entendre et le Gouvernement et le ministre de l'education nationale partagent votre avis -, l'ecole ne peut et ne doit l'accepter.

Comme vous le savez, Francois Bayrou, alors qu'il etait president - vous l'avez rappele - du groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, a ete l'un des premiers a lancer le debat. Le President de la Republique a souhaite faire de la lutte contre l'illettrisme un chantier prioritaire.

Beaucoup a été fait depuis trois ans.

François Bayrou a axé sa politique sur quatre grandes actions pour redonner la priorité à l'écrit et à la lecture. Premièrement, la maîtrise de la langue française orale et écrite est la priorité: c'est la décision n° 2 du Nouveau contrat pour l'école.

François Bayrou a redéfini en 1995 les programmes de l'école primaire, désormais allégés et recentrés sur les savoirs essentiels: c'est la mesure n° 3 du Nouveau contrat pour l'école. Ils sont accompagnés d'une liste d'objectifs simples indiquant le niveau qui doit être atteint par chaque élève à la fin de l'école primaire - il s'agit de la mesure n° 1 du Nouveau contrat pour l'école - par exemple, la lecture silencieuse de dix pages sans fatigue.

Deuxièmement, dans les zones d'éducation prioritaires, le nombre des élèves par classe passera à la prochaine rentrée à vingt-cinq en moyenne contre trente en 1993: c'est la mesure n° 13 du Nouveau contrat pour l'école.

Troisièmement, des études dirigées seront mises en place à l'école élémentaire, en sixième et en cinquième.

Quatrièmement, des actions seront menées en faveur de la maîtrise de la langue: installation d'un observatoire de la lecture; opérations de formation des maîtres; élaboration de documents pédagogiques - CD-ROM, en particulier - et de mise en place de bibliothèques; centres documentaires, le tout pour 35 millions de francs; sélection d'ouvrages de littérature de jeunesse.

Est-ce que cela suffit ? Le moment clé de la lutte contre l'illettrisme se situe lors de l'apprentissage de la lecture.

Une vraie réflexion sur la manière d'enseigner la lecture aux enfants s'impose.

Le ministre de l'éducation nationale a donc proposé deux nouveaux chantiers. Premièrement, la manière d'enseigner la lecture aux enfants est désormais la priorité de la recherche pédagogique française.

Deuxièmement, dans les prochaines semaines, commencera un travail spécifique à ce sujet avec les enseignants de la dernière année de maternelle et du cours préparatoire.

Le ministre espère que des solutions inédites pourront être proposées. Les progrès devront être méthodologiques, mais ils devront également toucher à l'organisation de l'école.

En outre, cinq actions vont compléter la démarche déjà engagée.

Premièrement, à l'école maternelle, sera défini un objectif spécifique de maîtrise de la communication orale.

Deuxièmement, à l'école primaire, une aide adaptée sera apportée le plus tôt possible aux enfants en situation d'échec à la fin du cours préparatoire.

Troisièmement, il est prévu un accroissement de la formation continue des maîtres et des professeurs en matière de maîtrise de la langue.

Quatrièmement, au collège, les difficultés des élèves les plus fragiles seront prises en compte de manière plus efficace grâce à une nouvelle organisation des enseignements qui permettra d'étendre l'apprentissage en groupes à effectifs allégés.

Cinquièmement, les familles les plus vulnérables seront sensibilisées à l'importance et au fonctionnement de l'école. L'opération «L'Ecole au cœur de la vie» devrait toucher 15 000 familles.

Enfin, la lutte contre l'illettrisme sera, vous l'avez bien compris, l'un des volets les plus importants de deux projets majeurs du septennat du Président de la République: l'instauration, dans le cadre de la réforme du service national, d'un «rendez-vous citoyen» et le projet de loi sur la cohésion sociale que vous ne manquerez pas, bien évidemment, de soutenir. (Sourires.)

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1258

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 77

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 6

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997